

DOSSIER  
DE PRESSE

19 JUIN 2018

---

---

ORIENTATION SUBIE,  
SÉLECTION, MANQUE  
DE PLACES :  
LE LANCEMENT  
DE PARCOURSUP  
AGGRAVE LES  
DIFFICULTÉS D'ACCÈS  
À L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR.

---

CONTACT PRESSE

---

Elisabeth Abanda-Ayissi,  
Attachée de Presse  
presse@unef.fr  
eabanda@unef.fr  
06 03 55 45 28

# SOMMAIRE

<b>Edito</b>	<b>4</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>5</b>
<hr/>	
<b>I De nombreux.ses jeunes aux portes de l'enseignement supérieur suite à l'application de la Loi Orientation et Réussite des Etudiants</b>	<b>6</b>
1. Une sélection généralisée	6
2 Les licences les plus sélectives	7
Zoom sur les filières courtes : BTS et DUT des formations de plus en plus en tension	9
ZOOM Méthode de calcul	9
<hr/>	
<b>II Une loi qui accroît l'orientation forcée des jeunes et entrave la réussite dans l'enseignement supérieur</b>	<b>11</b>
1. 291 082 jeunes refusé-e-s dans la formation de leur choix le 5 septembre	11
2. 1 mois après le début de la procédure d'affectation, une orientation de plus en plus subie	12
<hr/>	
<b>III Ni sélection, ni tirage au sort, un financement d'urgence est nécessaire !</b>	<b>13</b>
<hr/>	
<b>IV INDEX</b>	<b>15</b>



Le nombre de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur est en constante augmentation ces dernières années. Entre 2016 et 2021 ce sont pas moins de 216 000 jeunes supplémentaires qui seront amené·e·s à rejoindre l'enseignement supérieur. Ce sont ainsi des milliers de jeunes **qui aspirent à le faire pour la rentrée universitaire 2018**. Si le baby-boom des années 2000 aurait pu permettre une nouvelle phase de démocratisation de l'enseignement supérieur, de relancer l'ascenseur social en permettant à toujours plus de jeunes d'avoir accès aux qualifications, la loi « Orientation et Réussite des étudiant·e·s » va dans le sens inverse. Au lieu d'investir massivement dans l'enseignement supérieur afin d'augmenter les capacités d'accueil et les conditions d'études, **le Gouvernement fait le choix du tri généralisé en sélectionnant les étudiant·e·s à l'entrée de l'université**.

Pourtant depuis maintenant plusieurs mois, **des milliers de jeunes se mobilisent** pour refuser la mise en place de la sélection à l'université et pour réclamer un droit à l'avenir. Loin de prendre en compte nos revendications, le Gouvernement a fait le choix de mettre en place sa réforme et les conséquences ne se sont pas fait attendre. Loin des éléments de langage du ministère, la réalité pour les jeunes est bien plus inquiétante.

Alors que la procédure d'affectation est suspendue pendant l'intégralité de la période du baccalauréat, nous pouvons faire un premier bilan de la mise en place de cette réforme. **Avec moins d'un jeune sur deux ayant accepté une proposition d'inscription** de Parcoursup, le désaveu est criant. Qu'il s'agisse du nombre de jeunes ayant obtenu au moins une réponse positive sur l'ensemble de leurs vœux ou encore du nombre de jeunes ayant eu la possibilité de s'inscrire dans la filière universitaire de leur choix, Parcoursup ne fait qu'aggraver un système déjà imparfait. Pour une

loi supposée favoriser « l'orientation et la réussite des étudiants », la situation est particulièrement paradoxale. L'inscription dans une filière par défaut étant l'une des premières causes d'échec dans l'Enseignement supérieur. D'autant que derrière ces chiffres, ce sont des milliers de jeunes qui sont amené·e·s à réaliser leurs épreuves du baccalauréat sans avoir la moindre solution d'inscription dans l'Enseignement supérieur. Cette situation est d'autant plus stressante et source d'autocensure qu'elle va se traduire concrètement, au 5 septembre, dans l'ensemble des formations dont les candidatures excèdent leur capacité d'accueil, par un refus d'admission. Ce sont donc des milliers de jeunes qui se retrouveront sur le carreau, sans inscription dans la formation de leur choix.

Les jeunes refusent tout autant l'utilisation du tirage au sort que la mise en place de la sélection à l'université. Plutôt que de condamner des milliers de jeunes à remettre en cause leur projet d'étude et leur projet professionnel, les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités. Le Gouvernement doit revenir sur la mise en place de cette réforme et mettre en place une politique ambitieuse qui permette à notre génération d'avoir accès aux études de notre choix. Alors que le Premier Ministre s'est engagé à « présenter les orientations retenues » sur la question du nombre de places dans l'enseignement supérieur et des moyens qui y sont alloués, celles-ci doivent être ambitieuses et à la hauteur des enjeux. L'UNEF revendique la mise en place d'un plan d'urgence pour la rentrée universitaire. Celui-ci doit permettre de créer **66 000 places supplémentaires** dans l'enseignement supérieur mais également **un investissement financier fléché vers les premiers cycles** pour accueillir dans de bonnes conditions les futur·e·s bachelier·ère·s.

# CHIFFRES CLÉS



**90%**

de licences ont dû trier les candidatures



**22%**

des licences vont refuser des candidat-e-s



**45,3%**

Ces licences représentent au moins 1 voeu de 45,3% des candidat-e-s



**42%**

**CONTRE**



**62,8%**

des jeunes seulement ont accepté une proposition sur parcoursup 1 mois après le début de la procédure

A la même période l'année dernière ils et elles étaient 62,8%



**78%**

**CONTRE**



**85,6%**

des candidat-e-s ont reçu au moins une proposition

A la même période l'année dernière

**291 082** jeunes vont se voir refusé-e-s dans leur voeu préférentiel

**+54 512** par rapport à l'année dernière

# I- De nombreux.ses jeunes aux portes de l'enseignement supérieur suite à l'application de la Loi Orientation et Réussite des Etudiants

La loi Orientation et Réussite des Etudiants du 8 mars 2018 dispose que :

IV.-Pour l'accès aux formations autres que celles prévues au VI, lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation.

## 1. Une sélection généralisée

### Un tri dans la quasi-totalité des formations

**96 %** des **formations** ont dû organiser un processus de tri à l'entrée de l'enseignement supérieur

**90 %** des **licences** ont dû organiser un processus de tri à l'entrée de l'enseignement supérieur

Cette année c'est ainsi seulement 4% des formations qui ont été en capacité d'accueillir positivement l'ensemble des vœux qui leur ont été fait. Ce travail extrêmement long et fastidieux a poussé de nombreux établissements et enseignant.e.s à se détacher des intérêts des étudiant.e.s pour répondre à une simple logique de gestion des flux et d'urgence. En témoigne la situation aberrante du 22 mai où près d'un.e jeune sur deux s'est retrouvé.e sans aucune solution d'inscription dans l'enseignement supérieur.

### Une sélection forte en licence au 5 septembre

**22 %** des licences vont sélectionner au 5 septembre

**45,3 %** Elles représentent en réalité au moins un des vœux de 43,5% des candidat.e.s

Au-delà de la création d'un processus de tri généralisé, ce sont 22% des licences qui faute de places vont devoir refuser des jeunes au 5 septembre. Pour comprendre la portée de cette situation, il convient de corréliser le pourcentage de licences sélectives avec les vœux réalisés par les jeunes. En effet, si 22 % des filières sont sélectives, elles représentent en réalité les filières privilégiées par les jeunes. 43,5% des jeunes y ont candidaté et seront ainsi touchés par la sélection en licence instaurée par le gouvernement. La sélection instaurée par la loi Orientation et Réussite des Etudiants va ainsi toucher largement les bachelier.ère.s et étudiant.e.s en réorientation, cassant de nombreux projets d'avenir faute de volonté politique de démocratiser l'enseignement supérieur en créant des places.

## La sélection est dorénavant la norme dans l'Enseignement supérieur

**1/2** formations vont sélectionner

**22 354** jeunes sont déjà refusé.e.s de l'ensemble de leurs vœux

Avec la mise en place de la loi Orientation et Réussite des Etudiants, c'est plus d'une filière sur deux qui va sélectionner des jeunes. La loi fait de la sélection un principe à l'entrée de l'enseignement supérieur. D'autant qu'aujourd'hui, ce sont déjà 22 354 jeunes qui doivent renoncer à leur projet d'avenir. En effet, ces jeunes ayant candidaté que dans des formations sélectives, ont reçu un "non" dans l'ensemble de leurs vœux. Celles/ceux-ci sont donc obligé.e.s de s'inscrire dans une formation par défaut ou de quitter l'enseignement supérieur public. Ces jeunes vont également se tourner majoritairement vers la procédure complémentaire mais sans assurance d'avoir une formation qui les intéresse.

Surtout que les 49 304 jeunes qui ont déjà quitté la plateforme Parcoursup l'ont fait pour certain-e-s, en raison de l'obtention d'une formation extérieure à la plateforme (grandes écoles, établissement privé, etc.) mais pour une autre partie par découragement. En effet, être en dernière position sur les listes d'attentes dans les filières de leurs choix aura poussé de nombreux-euse-s jeunes à perdre confiance dans l'enseignement supérieur public.

## 2-Les licences les plus sélectives

Avec l'application de la loi Orientation et Réussite des Etudiants, plusieurs licences sont devenues particulièrement sélectives.

### LICENCES LES PLUS SELECTIVES AU 5 SEPTEMBRE

CINEMA	61,11%
STAPS	44,44%
SCIENCE DE LA VIE (=BIOLOGIE)	41,93%
INFORMATION COMMUNICATION	39,28%
MOYENNE DES LICENCES SCIENTIFIQUES	35,52%
MOYENNE DES LICENCES DE DROIT ECONOMIE GESTION	33,59%
INFORMATIQUE	32,28%
PSYCHOLOGIE	29,17%
DROIT	28,12%

En fonction de la licence dans laquelle les jeunes candidatent, les chances d'accès à l'enseignement supérieur ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire d'augmenter les capacités d'accueil dans ces licences et de donner à chaque jeune la possibilité d'accéder à la filière de son choix.



## Zoom sur les filières courtes : BTS et DUT des formations de plus en plus en tension

Les filières de BTS et de DUT sont des filières sélectives et traditionnellement assez demandées, or cette année le nombre de candidatures est en forte hausse avec une progression de 15,5 % pour les BTS et de 26 % pour les DUT, par rapport à 2017. Avec une hausse particulièrement élevée des demandes d'admissions par les élèves de bac technologique (+35,9 %), suivie de près par celles/ceux de bac de séries générales (+30,4 %). Du côté des BTS il y a une augmentation importante des demandes par les élèves de bac professionnel (+26 %) et celles/ceux de bac généraux (+37 %).

L'augmentation des demandes dans ces filières augmente leur caractère sélectif car dans le même temps très peu de places y ont été créées (2000 places sur les 19 000 créées cette année le sont en BTS). Cette situation est d'autant plus critique que l'on constate une diminution de 2 171 places en DUT pour la rentrée 2018. Avec par exemple l'IUT d'Orsay qui diminue sa capacité globale, via ses trois DUT, de 100 places (506 places en 2017, 406 places en 2018) alors que dans le même temps le nombre de vœux augmente de 1 110 (5 248 vœux en 2017, 6358 vœux en 2018).

L'augmentation de la sélection dans ces formations est un problème d'autant plus important pour les bacheliers professionnels et technologiques qui pour beaucoup souhaitent en priorité poursuivre leurs études dans l'une de ces filières. Celles/ceux-ci sont donc à nouveau les premières victimes de la sélection. Déjà bizutés du fait que les poursuites d'études qu'elles/ils privilégient sont toutes sélectives, leur situation se dégrade cette année. Des créations de places dans les DUT et BTS sont ainsi nécessaires pour la rentrée 2018-2019!

Au delà de créer des places, le gouvernement doit également instaurer pour les jeunes titulaires d'un bac Technologique et Professionnel un véritable droit à la poursuite d'étude dans les filières courtes. En effet, l'accès à ces formations qui correspondent majoritairement aux souhaits d'orientation de ces jeunes, est pour eux semé d'embûches. Elles/Ils sont souvent contraints d'abandonner l'idée de pouvoir poursuivre dans ces études ou contraints de s'inscrire dans une filière par défaut. Leur offrir un droit à la poursuite d'étude, c'est leur garantir la possibilité de choisir la filière de son choix au même titre que l'ensemble des jeunes.

### ZOOM Méthode de calcul

Pour réaliser cette étude nous nous sommes appuyés sur les informations transmises par le ministère de l'enseignement supérieur et sur les informations transmises sur le site Parcoursup. Nous avons étudié 2465 licences et au total 10 418 formations sur l'intégralité du territoire. A partir des données recueillies sur la plateforme Parcoursup nous avons défini plusieurs ensembles.

- ◆ Pour considérer qu'une filière/licence va devoir trier ses candidatures nous avons comparé le nombre de vœux réalisés au nombre de places proposées.
- ◆ Ensuite nous avons défini quelles étaient les conditions pour qu'une licence devienne sélective, c'est-à-dire amenée à refuser des candidats le 5 septembre. Nous avons considéré qu'une licence dont la capacité d'accueil demeure inférieure au nombre de vœux préférentiels formulés dans la licence en question (si les vœux ne sont pas hiérarchisés, les candidats ont en réalité un vœu de préférence, cela s'est matérialisé par l'indication « ma préférence » sur Parcoursup) serait sélective

- ◆ Pour calculer le nombre de vœux préférentiels, nous avons estimé que sur les 7,7 vœux formulés en moyenne par un candidat, seul l'un d'eux correspondait au vœu de préférence du candidat. Nous avons donc rapporté le nombre total de vœux réalisés au nombre de vœux réalisé par candidats soit 7,7.
- ◆ Pour déterminer le nombre de jeunes qui seraient refusé.e.s et donc n'auraient pas accès à la filière de leur choix, nous avons calculé la différence entre le nombre de places dans les filières en tension et le nombre de vœux préférentiels ces filières. En considérant qu'un vœu préférentiel correspond à un.e candidat.e, la différence est égale au nombre de jeunes qui seront refusé.e.s pour leur vœu préférentiel.

## II- Une loi qui accroît l'orientation forcée des jeunes et entrave la réussite dans l'enseignement supérieur

La loi Orientation et Réussite des Etudiants censée réformer le système d'orientation et permettre aux jeunes de mieux s'orienter ne fait en réalité que renforcer l'orientation forcée de nombreux jeunes vers des formations qui ne les intéressent pas. En effet, sous couvert de dispositifs d'aide à l'information, l'orientation se fait avant tout sans prise en compte réelle de la volonté des jeunes. Ce sont des acteurs extérieurs aux jeunes qui sont invité.e.s à se prononcer à leur place (conseils de classes, établissements universitaires, etc.). Avec 10,7% de réorientation en licence<sup>1</sup>, le fait qu'un.e étudiant.e ait choisi sa formation et s'y intéresse est fondamental pour permettre sa réussite. Or au lieu de favoriser le choix de l'étudiant.e, cette année l'orientation subie des étudiant.e.s augmente largement.

### 291 082 jeunes refusé.e.s dans la formation de leur choix le 5 septembre

**291 082** jeunes refusé.e.s dans la formation de leur choix au 5 septembre

**+ 54 512** jeunes qu'en 2017

Cette année, l'écart entre le nombre de places dans les formations en tension et le nombre de vœux préférentiels formulés par les candidat.e.s dans celles-ci, montre qu'au total, 291 082 jeunes seront refusé.e.s d'admission dans la formation de leur choix.

Cela correspond à 54512 jeunes de plus qu'en 2017 !

### 2. 1 mois après le début de la procédure d'affectation, une orientation de plus en plus subie

Plus d'un mois après le lancement de la procédure d'affectation, moins d'étudiant.e.s ont eu une proposition d'inscription qu'en 2017

**78%** des candidat.e.s ont eu une proposition d'inscription à l'heure actuelle contre **85,6%** des candidat.e.s en 2017

**41,6%** des candidat.e.s ont accepté une proposition contre **62,8%** en 2017

Seul.e.s 42% des candidat.e.s ont accepté une proposition d'admission, alors qu'en 2017, pour la même période, 62,8% de candidat.e.s avaient accepté une proposition sur APB. Ainsi si le gouvernement se réjouit que la plateforme Parcoursup ait donné des réponses à 78% des candidat.e.s, en pratique la majorité des candidat.e.s ne répondent pas positivement à ces vœux et espèrent en obtenir de plus cohérents avec leur projet d'étude et leur projet professionnel. Le gouvernement se réjouit donc de trouver des filières par défaut à des milliers de jeunes.

Cette situation est d'autant plus révoltante qu'accepter une proposition ne signifie pas être admis.e dans la filière de son choix, dans l'établissement de son choix. Face à une plateforme qui a rencontré de nombreuses difficultés, des délais de réponse extrêmement courts et une pression particulièrement importante, de nombreux;euse jeunes ont notamment fait le choix d'accepter une filière par défaut en se disant qu'elles/ils n'auraient pas de chance d'inscription dans celles qui leur correspondaient.

A titre de comparaison en 2017, 60.2% des candidat.e.s ont été accepté.e.s dans la formation de leur premier vœu.

Le système d'admission dans le supérieur mis en place par la loi ORE ne fonctionne donc pas : avec moins de propositions réalisées pour une même durée et surtout moins de propositions correspondant aux vœux préférentiels des candidat.e.s. L'attente est beaucoup plus longue et force les candidat.e.s à accepter des propositions d'inscription qui ne leur plaisent pas forcément.

# III- Ni sélection, ni tirage au sort, un financement d'urgence est nécessaire !

Face au manque de places, à l'instauration d'une sélection généralisée dans l'enseignement supérieur et à l'augmentation de l'orientation subie, un investissement est nécessaire afin d'accueillir les nouveaux-elles étudiant.e.s. Nous refusons tirage au sort et sélection et demandons un financement d'urgence pour répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes dans l'accès à l'enseignement supérieur !

## Un contexte budgétaire difficile

Le 25 avril 2018 Edouard Philippe annonçait: "Le choc démographique a été mal anticipé par les gouvernements antérieurs. Ce gouvernement ne va pas commettre la même erreur."

En effet, la part de l'investissement de l'Etat, dans la Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) pour le supérieur, a fortement baissé en passant de 71,4% en 2010, puis 68,4% en 2015, pour atteindre 67,9% en 2016. Ce contexte budgétaire difficile est de plus en plus visible, avec sept universités dans une situation budgétaire "très dégradée" et deux autres dans une situation "dégradée", selon une note d'analyse de l'exécution budgétaire de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires)

Si le gouvernement a créé 19 000 places cette année pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s, cette augmentation est certes positive mais insuffisante et insuffisamment financée. En effet, seuls 13 millions d'euros ont été annoncés par le gouvernement (soit 684€ par étudiant.e, alors que chaque étudiant.e en 2016 en coûtait 11 510€ ).

## La sélection un choix politique face au manque de places

Au vu de cette situation budgétaire critique dans l'enseignement supérieur, la principale action du gouvernement est de mettre en place la loi Orientation et Réussite des Etudiants afin de sélectionner les étudiant-e-s dans le but de faire face à des capacités d'accueil trop faible au vu de la hausse démographique. Au lieu de mettre les moyens dans les Universités, le gouvernement a choisi de remettre en cause la massification et la démocratisation de l'enseignement supérieur.

## 66 000 places nécessaires pour compenser la croissance démographique

Pour répondre à la hausse démographique, un plan de financement d'urgence est nécessaire pour la rentrée 2018-2019. Celui-ci doit être accompagné d'un plan de financement de l'enseignement supérieur à moyen et long terme. Ainsi pour répondre à l'urgence pour la rentrée 2018-2019, il faut :



Créer 66 000 places d'urgence dont 30 000 en licence, 16 000 en DUT, 20 000 en BTS



Ces places doivent s'accompagner d'un financement permettant aux nouveaux.elles entrant.e.s d'étudier dans de bonnes conditions. Au total un financement de 745 millions d'euros est donc nécessaire



Ce financement doit garantir l'embauche d'enseignant.e.s titulaires afin d'avoir des équipes pédagogique pérennes et d'éviter les postes contractuels qui sont précaires, un recrutement significatif de chargé.e.s de TD afin de diviser les effectifs et l'embauche de personnels administratifs.

Au delà de lutter contre les difficultés de cette année, il faut anticiper les besoins des jeunes pour les prochaines rentrées :



Un plan pluriannuel de création de places dans l'enseignement supérieur

Dont **100 000** places pour la rentrée 2019-2020



Une augmentation du budget de l'enseignement supérieur de 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans pour permettre d'accueillir l'ensemble des jeunes dans de bonnes conditions et revenir sur les difficultés actuelles de nos établissements

**En plus d'un investissement, d'autres réformes de l'enseignement supérieur sont nécessaires pour augmenter la démocratisation de nos études supérieures :**

- ◆ La mise en place d'une pluridisciplinarité de nos formations afin d'éviter les filières tubulaires et très spécialisées qui attirent une tension importante.
- ◆ L'émergence d'un réel service public de l'orientation permettant une augmentation de l'orientation choisie des jeunes
- ◆ Le retrait de la sélection à l'entrée de l'université et la mise en place de véritables concertations ayant pour objectif de passer un cap supplémentaire dans la démocratisation de l'enseignement supérieur

# INDEX

- ◆ **Les vœux préférentiels** sont les vœux pour lesquels les candidat.e.s ont indiqué une préférence (l'équivalent du vœu 1)
- ◆ **Les filières qui ont dû trier** les candidatures qu'elles ont reçu, sont celles qui ont reçu plus de demandes qu'elles n'ont de places à proposer
- ◆ **Les filières sélectives** sont celles qui jusqu'au 5 septembre continueront à recevoir plus de vœux qu'elles n'ont de places disponible. Ces filières seront donc en vertu de la loi ORE amenées à sélectionner des jeunes et à en refuser d'autres.
- ◆ **La capacité d'accueil** est égale au nombre de places pour une licence